

**07-02-2022 P. Qué. Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance régulière convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 7 février 2022 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance sont présents par téléconférence:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Monsieur Michel Hallé  
Siège #2: Madame Franciska Caron  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absente: Siège #3: Madame Hélène Dumont

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**23-22**

**Vérification du quorum et ouverture de la séance**

Considérant que les réunions du conseil municipal sont tenues par téléconférence étant donné la progression de la COVID-19;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, constate qu'il y a quorum;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité:

- que la séance soit tenue par téléconférence;
- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 7 février prochain.

**24-22**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 10, 17 et 31 janvier 2022
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
  - a) Demande de M. Pierre Filiatreault
7. Invitations
  - a) -----
8. Demandes diverses
  - a) Comité du centenaire
9. Centenaire
  - a) Soumissions
10. Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
11. Programme d'aide à la voirie locale
  - Volet entretien du réseau local (ERL)

12. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - Sous volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
13. Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
14. Demande de soumission – Plafond suspendu
15. Adjudication de contrat - Dossier 7.5-7000-20-39  
Aménagement centre de coordination/Hébergement
16. Soumission approvisionnement Biomasse
17. Décompte final – Construction d'une chambre de débit – Eaux usées
18. Offre de service 2022-20 du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC Matapédia
19. Demande de prolongation - MADA
20. RQFA – Représentant
21. FRR 2022
22. Sport de glisse Val-d'Irène 2021-2022
23. Consommation d'eau potable – Janvier 2022
24. Consommation d'eau potable – Année 2021
25. Prochaine réunion régulière du conseil – 14 mars 2022
26. Questions de l'assemblée
27. Levée de la réunion

## 25-22

### Adoption des procès-verbaux

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 10, 17 et 31 janvier 2022 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

## 26-22

### Lecture et adoption des comptes

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Hydro-Qc	CPÉSTP	610902575503		200,01
	Éclairage public	615402512451		189,66
	Station pompage	619002775868		404,45
	Camping	664902393334		265,38
	CPÉSTP-2	694602029999		46,67
	Système pompage	668502666953		287,19
	Garage	668502666952		108,57
Nelson Sirois	Diner Noël (employés)	16234		87,08
Petite caisse	Masques	470633		6,00
	Médiaposte	TR158973		34,45
	Fournitures bureau	11601291965		18,10
BELL MOBILITE	Cellulaire	1902229923		91,36

### COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
ADMQ	Cotis. 2022 et ass. jur.	ADH02519	....	964,13
Art Graphique	Comptes de taxes	15532	....	121,18
Jessy Boulanger	Certificat qualification	131221	....	118,00
Chemaction	Pompe doseuse rép	F69041	34.49	461.05
	Matériels divers	F68982	426.56	
Clérobéc	Matériels divers	55012	....	367,19
Gilles Côté	Patinoire	2	...	180,00
Anicet Fournier	Déneigement cours	2 <sup>ème</sup> vers.	...	664,56
Fonds inf. territ.	Mutations	202104189305	...	10,00
Gagnon Image	Centenaire (Bracelets)	111661	...	776,08

Fusion Envir.	ordure, récup, comp. (janv.)	4267		1 201,58
Kaleidos	Hébergement web	4297	...	150,05
Buropro Cit.	Photocopieur	291390	...	281,61
Labor. BSL	Analyses eaux usées	87085	...	220,34
MRC Matap.	hon. urbaniste	25798	1 627,49	31 947,09
	hon. génie	25872	482,08	
	Hon. steat. eau pot.	26009	127,60	
	Hon. TECQ	26030	2 820,72	
	Hon. mise normes	26031	9 001,05	
	Hon. RIRL	26032	351,73	
	Hon. route Melucq	26033	409,25	
	Hon. inform, licences	26087	324,87	
	Licence office 365	26088	125,04	
	Inspecteur, incendie	26141	7 302,65	
	Quote-part divers	26142	8 603,87	
	Licence google 1 an	26135	196,54	
Hon. détection fuite	26029	574,20		
Hamster	Agenda	791651	...	16,09
Pétroles BSL	Hôtel de Ville	75982638	1 102,13	6 903,14
	CPESTP	75982638	2 140,14	
	CPESTP	75364912	3 660,87	
SEAO	Avis appel d'offre eau pot.	254876	...	27,66
TMA inc	3 <sup>ième</sup> vers. déneig.	4407	...	16 240,86
Vision Évén.	CENTENAIRE (2 <sup>ième</sup> vers.)	1034	...	3 327,09

## 27-22

### **Demande de M. Pierre Filiatreault**

Considérant que M. Pierre Filiatreault a déposé une lettre au conseil municipale en date du 31 janvier dernier expliquant que celui-ci avait à cœur le fait que le territoire n'était pas bien desservi par le réseau de téléphonie cellulaire;

Considérant que ladite lettre implique les trois (3) points suivants:

1. Qu'un coordonnateur puisse avoir l'assistance de la directrice générale dans la consultation du dossier, qu'il puisse également utiliser les envois de médiaposte de la municipalité, etc;
2. Que le citoyen (coordonnateur) devienne membre du Comité de l'Avenir pour assurer un lien avec la MRC et ses municipalités concernées;
3. Qu'une résolution du conseil municipal confirme et spécifie le mandat accordé à la personne désignée.

Considérant qu'il y a quelques années, un groupe de citoyens a travaillé sur le dossier, ils ont acheminé toutes les informations dont ils disposaient aux députés responsables (documents divers, pétition, etc) afin que ceux-ci puissent présenter le dossier à la chambre des communes;

Considérant que la Municipalité a adopté une résolution le 7 juin 2021 afin de relancer ledit dossier et demander à Télus d'installer une tour pour avoir un réseau cellulaire et Internet approprié et fonctionnel sur le territoire de Saint-Cléophas;

Considérant qu'à la suite de ladite résolution, la personne responsable chez Télus nous a confirmé par courriel qu'il était conscient de l'absence de couverture mobile adéquate pour le secteur, que les investissements requis pour assurer une desserte uniforme sur tous les secteurs mal couverts en région sont majeurs et qu'il poursuit les discussions avec les deux niveaux de gouvernement afin de les sensibiliser à cette situation et trouver des sources de financement adéquates;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'étant donné que le dossier de téléphonie cellulaire et Internet est déjà en cours, et ce, depuis plusieurs années et que celui-ci est encore actif, le conseil municipal ne voit pas la nécessité d'avoir un coordonnateur pour aider la Municipalité et/ou le Comité de l'Avenir.

**28-22**

**Comité du centenaire**

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande du comité du centenaire, soit payer le vin d'honneur lors de la cérémonie d'ouverture qui aura lieu jeudi le 30 juin prochain.

**29-22**

**Centenaire - soumission**

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Zone Blanche Photo pour couvrir l'événement du centenaire, soit du 30 juin au 3 juillet inclusivement. Ladite soumission s'élève à 862.31\$ taxes comprises.

**30-22**

**Proclamation de la première Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale* sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que lors de la réunion du 7 février 2022, le conseil municipal de Saint-Cléophas proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la *Campagne annuelle de promotion de la santé mentale* sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

**31-22**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas doit présenter un compte-rendu des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL) pour l'année 2021.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus pour l'année civile 2021 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivantes:

**Dépenses de fonctionnement**

Entretien d'hiver:	82 951.06
Entretien d'été	
Système de sécurité:	2 644.64
Chaussées pavées - entretien préventif:	0.00
Chaussées pavées - entretien palliatif:	18 055.88
Chaussées gravier - entretien préventif:	0.00
Chaussées gravier - entretien palliatif:	46 415.89
Système de drainage:	30 823.91
Abords de routes:	1 403.83

## Dépenses d'investissement

Entretien d'hiver:	0.00
Entretien d'été:	0.00

**TOTAL DES DÉPENSES: 182 295.21**

**32-22**

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet projets particuliers d'amélioration - Sous volet projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas dépose une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration – sous volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'année 2022. Le montant demandé pour les travaux qui serviront à rendre un secteur problématique de la rue de l'église est de 20 000\$.

**33-22**

**Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent**

Considérant l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent compte 50% de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20% de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec à chaque année;

Considérant que ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km<sup>2</sup>;

Considérant les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23% dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

Considérant que dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

Considérant la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

Considérant l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

Considérant que les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

Considérant que cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m<sup>3</sup> en 2019-2020 à 260 652 m<sup>3</sup> en 2023-2024;

Considérant l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

Considérant que les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

Considérant que la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

Considérant que, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150% en taxes et redevances perçus par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

Considérant la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

Considérant que le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

Considérant que la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinée à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaire;

Considérant que les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

Considérant que les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas:

- Demande au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.
- Demande au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).
- Demande au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.
- Transmet une copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Ève Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

## **34-22**

### **Demande de soumission – Plafond suspendu**

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire le nécessaire pour lancer un appel d'offre sur invitation à deux (2) entrepreneurs distincts concernant l'installation d'un plafond suspendu à la salle Gérard Côté.

**35-22****Adjudication de contrat – Dossier 7.5-7000-20-39****Aménagement centre de coordination /hébergement**

Considérant que suite à l'appel d'offres regroupé concernant l'aménagement des centres de coordination/hébergement, l'ouverture des soumissions c'est effectué le 25 janvier 2022 au centre administratif de la MRC de la Matapédia;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées et qu'après analyse du service de génie de la MRC de La Matapédia, celles-ci sont conformes;

Considérant que lesdites soumissions reçues sont au montant (taxes incluses) de:

➤ RPF Ltée	199 213.73\$;
➤ Les Électriciens Desjardins	224 086.28\$;
➤ Électricité Garon et Fils inc.	263 602.17\$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de RPF Ltée au montant de 15 065.17\$ pour la Municipalité de Saint-Cléophas.

**36-22****Décompte final – Construction d'une chambre de débit – Eaux usées**

Considérant qu'un montant de 10% a été retenu à la suite des travaux de construction d'une chambre de mesure de débit à la station d'eaux usées;

Considérant que le décompte final s'élève à 15 960.88\$ taxes incluses.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 15 960.88\$ taxes comprises soit remis aux Entreprises A & D Landry inc. Le conseil autorise Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer tous les documents nécessaires au décompte final, s'il y a lieu.

**37-22****Demande de prolongation - MADA**

Considérant que la personne responsable de l'administration du projet a quitté ces fonctions en juillet 2020 et que quelques mois se sont écoulés avant de reconduire le dossier à une chargée de projet;

Considérant que la gestion de la pandémie et des mesures sanitaires depuis février 2020 ont également compliqué la fluidité des rencontres et des suivis;

Considérant que le faible taux de participation des citoyens au 1<sup>er</sup> sondage publié en juin dernier est aussi un facteur important;

Considérant les recommandations de l'accompagnatrice chez Espace Muni, un 2<sup>ième</sup> sondage sera transmis à tous les citoyens de 50 ans et plus au plus tard le 15 février prochain afin de compléter l'analyse et le rapport d'enquête;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'à la suite des énoncés mentionnés ci-haut, la Municipalité de Saint-Cléophas demande une prolongation jusqu'au 30 septembre 2022 dans le cadre de la démarche MADA.

**38-22****RQFA - Représentant**

Proposé par Madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Monsieur Réjean Hudon, conseiller, représentant de la Municipalité au comité Responsable des Questions Familles et Aînés (RQFA). Celui-ci assurera de transmettre l'information et faire les suivis entre la Municipalité et le comité lorsqu'il en sera nécessaire.

**39-22****FRR 2022**

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas:

- Confirme une participation financière de 5 551,41\$ pour l'année 2022 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia;

- Délégué Monsieur Normand St-Laurent comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement, soit le Comité de l'Avenir de St-Cléophas;
- Mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.
- Autorise Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

#### **40-22**

##### **Sport de glisse Val-d'Irène 2021-2022**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse en 2021-2022. Si la personne a une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d'accessoire. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population.

#### **MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JANVIER 2022  
1 350 litres/jour/résidence en moyenne  
1,35 m<sup>3</sup>/jour/résidence en moyenne
- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – ANNÉE COMPLÈTE  
35 564 m<sup>3</sup> pour l'année 2021  
97,43 m<sup>3</sup>/jour en moyenne pour l'ensemble du territoire en 2021  
89,46 m<sup>3</sup>/jour en moyenne pour l'ensemble du territoire en 2020
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal – 14 mars à 19h30.

#### **41-22**

##### **Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures seize minutes (19h16).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Dir. gén. et gref.-trés.